

**9**  **festival  
de cine  
Africanno**  
Córdoba

del **13** al **21** de  
octubre **2012**

## RÈGLEMENTS

## **1. LIEU ET DATE**

Le Festival de Cinéma Africain de Cordoue - FCAT ([www.fcat.es](http://www.fcat.es)) est un festival de cinéma indépendant à caractère compétitif. La 9<sup>ème</sup> édition du FCAT, qui aura lieu à Cordoue du **13 au 21 octobre 2012**, est organisée par l'Association à but non lucratif « **Al Tarab** ».

## **2. OBJECTIFS**

Le **FCAT-Cordoue** concentre ses efforts sur la promotion et la diffusion des cinématographies du continent africain et du Monde Arabe non africain en Espagne et en Amérique Latine à travers des actions concrètes de **coopération, d'enseignement et de formation**. Ainsi l'objectif principal du FCAT-Córdoba est de favoriser une meilleure compréhension entre les peuples et d'apporter une contribution positive au développement de la culture et de l'industrie cinématographique africaines et arabes, en offrant un espace de rencontres aux professionnels de l'industrie audiovisuelle et en développant la distribution de ses œuvres sur tout le territoire Espagnol.

## **3. SECTIONS, JURYS ET PRIX**

### **Sections**

#### **SECTIONS EN COMPÉTITION**

- **Le Rêve Africain**: longs métrages de fiction
- **De l'Autre Côté du Détroit** : documentaires
- **L'Afrique en Court**: courts métrages (fiction et documentaire)

#### **SÉLECTIONS HORS COMPÉTITION**

- **AfroScope**: sélection panoramique de films africains ou internationaux sur les réalités contemporaines africaines
- **Animáfrica**: sélection de films d'animation
- **Afrique en rythme** : sélection de films sur la musique et/ou la danse africaines
- **Panarabica**: sélection de films contemporains du Monde Arabe non africain

#### **RETROSPECTIVES**

- **Algérie, 50 ans d'Indépendance et de cinéma** : les principales œuvres cinématographiques du cinéma algérien
- **« Ciné et cité »**: La ville africaine à travers le cinéma (aspects urbanistiques, sociaux et esthétiques)
- **La petite cinémathèque d'Abderrahmane Sissako** : les 5 films de chevet du réalisateur mauritanien

### **Jurys**

La direction du Festival nommera les membres de deux jurys ; le premier, composé de **3 membres**, jugera les productions qui concourront dans les sections 'Le Rêve Africain'. Le second jury, composé de **3 membres**, déterminera le palmarès des sections 'De l'Autre Côté du détroit'.

Chacun des jurys devra réunir et accepter les conditions suivantes:

- Aucun membre du jury **ne pourra avoir un intérêt ou un lien quelconque avec la production et/ou l'exploitation** des films présentés en compétition, ou avec le sponsor du prix.
- Les délibérations des Jurys seront **secrètes**, et les décisions seront prises à la **majorité simple**. La direction du Festival pourra assister aux délibérations sans que cela ne lui accorde aucun droit de vote.
- Les membres des Jurys s'engagent fermement à **ne pas exprimer publiquement** leurs opinions sur les films soumis à considération, avant la proclamation officielle du palmarès.
- Les décisions des Jurys seront **sans appel**.

Jury Jeune :

Un jury jeune composé d'étudiants de cinéma et de jeunes réalisateurs andalous votera le prix spécial « Al Tarab/RTVA » au meilleur court-métrage.

### Prix

**Les dotations des prix et les prix supplémentaires seront communiqués ultérieurement.**

Le premier jury concèdera les Prix suivants:

- **GRIOT** au Meilleur Long-Métrage de fiction
- **GRIOT** à la Meilleure Réalisation de long-métrage de fiction. Prix **Casa África**
- **GRIOT** à la Meilleure Interprétation Féminine de long-métrage
- **GRIOT** à la Meilleure Interprétation Masculine de long-métrage
- **PRIX SPÉCIAL DU PUBLIC** au meilleur long-métrage

Le second jury votera les prix suivants:

- **GRIOT** au meilleur documentaire

Le jury jeune votera le prix suivant :

- **PRIX SPÉCIAL « AI TARAB/RTVA »** au meilleur court-métrage

Les prix ne pourront pas rester vacants ni être décerné ex-æquo.

**Tous les prix seront sujets aux rétentions selon la loi en vigueur.**

**Les sommes allouées seront versées aux vainqueurs dans un délai maximum de 90 jours après son obtention.**

**Les producteurs/distributeurs des films qui auront reçu un prix s'engagent à le mentionner dans tout le matériel de publicité et de presse, en respectant le texte exact de la décision des Jurys et en utilisant le logotype du Festival.**

Ce logotype sera disponible sur le site web du festival ou en contactant les bureaux du festival.

## **4. SÉLECTION ET CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Un Comité de sélection se chargera de choisir les productions qui participeront aux sélections en compétition et hors compétition.

Les décisions du Comité seront sans appel. Une fois terminée l'inscription d'un film, celui-ci ne pourra être retiré de la programmation.

**Pour être admis dans les sections en compétition, les films doivent répondre à tous les critères suivants:**

- Être produit ou coproduit par un pays du continent africain
- Avoir été produit après le 1<sup>er</sup> janvier 2011
- Traiter d'un sujet relatif aux réalités et les cultures du continent africain

**Les films sélectionnés en compétition ne recevront aucune compensation financière pour la location de la copie de projection dans le cadre exclusif du festival.**

**Pourra être admis dans les sections non-compétitives:**

***Section Panarabica***

- Tout film produit o coproduit après le 1<sup>er</sup> janvier 2010 par l'un des pays suivants : **Jordanie, Yémen, Palestine, Syrie, Liban, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Qatar, Oman, Irak, Koweït, Bahreïn.**

***Sections Afroscope, África en Ritmo, Animáfrica***

- Tout film dont la thématique concernera le continent africain, qu'il soit produit en ou hors d'Afrique et réalisé par un cinéaste africain ou non. Il n'y aura pas de date limite de production.

Les films sélectionnés hors compétition recevront une compensation financière pour la location de la copie et sa projection exclusive dans le cadre du festival ; **longs métrages : 200 €, documentaires : 150 € et courts métrages: 100 €, courts métrages d'animation : de 30 à 50 €.**

Chaque réalisateur ou producteur pourra présenter le nombre de films qu'il souhaite.

**5. INSCRIPTION ET DATE LIMITE POUR LA SELECTION**

Les films destinés au visionnage du Comité de sélection devront être remis à l'adresse postale du festival (indiquée plus bas) par courrier postal ou service de messagerie, frais de ports payés par le destinataire, avant le **15 mai 2012.**

L'inscription se fera par l'envoi à l'organisation:

- **DVD** du film
- Liste de dialogues en espagnol, français ou anglais
- Press-book
- Photographies du film et du réalisateur
- **Fiche d'Inscription dûment remplie et signée**

Le Festival reconnaîtra le signataire de la fiche d'inscription comme interlocuteur pour négocier tous les aspects liés à la participation du film et comme unique responsable face aux autres entreprises ou personnes ayant pu participer à la production du film.

Sauf en cas d'accord contraire, le Festival ne renverra pas les DVD de visionnement pour la sélection.

**Seront privilégiés les films qui n'auront jamais été projetés publiquement sur le territoire Espagnol avant leur présentation au Festival.**

#### **6. FORMAT, TRANSPORT ET DATE LIMITE D'ENVOI DES FILMS SELECTIONNÉS**

##### **Matériel à remettre:**

- **HDCam** ou **Betacam Numérique** en **version originale sans sous-titres**
- A défaut: DV Cam en version originale sans sous-titres
- **Listes de dialogues** en français, anglais ou espagnol
- **Affiche du film**

Tous les films sélectionnés dans la programmation du festival seront projetés en version originale sous-titrée en espagnol. Les frais de sous-titrage seront pris en charge par le festival. Les copies sous-titrées en espagnol seront réalisées à partir du matériel que les responsables des films auront envoyé.

**Une fois réalisées les copies sous-titrées en espagnol, le matériel original sera renvoyé à tous les responsables des films.**

##### **Date et transport:**

Les frais de transport des copies seront pris en charge par le participant jusqu'à son arrivée aux bureaux du Festival, ou à l'Agent de douane. Les copies devront être envoyées au siège du festival, dont l'adresse est la suivante:

**FESTIVAL DE CINE AFRICANO DE CÓRDOBA - FCAT**

**Marion Berger**

c/ Monte Carmelo, 5 – bajo

41011 - Sevilla

ESPAÑA

Tout le matériel requis devra être envoyé au siège du festival avant le **15 juin 2012**.

Le Festival de Cinéma Africain de Cordoue assumera les frais de renvoi des copies originales des films sélectionnés aussi bien en compétition que hors compétition. Ces copies seront renvoyées, sauf en cas d'accord contraire, après le déroulement du festival.

Contact: [marionb@fcata.es](mailto:marionb@fcata.es)

## **7. MATÉRIEL DE PUBLICITÉ**

Les participants autorisent l'usage d'extraits des films pour leur diffusion dans les médias de communication. De même, des photographies des films et des réalisateurs pourront être utilisées par la presse écrite et autres médias de communication, ainsi que pour l'élaboration du catalogue du festival.

Autorisation : Nom, Prénom et Signature

Nom	Prénom	Signature

## **8. ASSURANCE**

L'organisation du Festival prendra en charge l'assurance des copies depuis le moment de leur arrivée dans l'enceinte du Festival ou au transitaire de douane et jusqu'au moment de leur sortie de l'enceinte du festival et remise au transporteur.

La responsabilité du Festival ne sera pas supérieure au coût de tirage d'une nouvelle copie, selon les tarifs en vigueur dans les laboratoires du tirage d'une copie standard.

Le délai maximum pour effectuer tout type de réclamation sur une copie sera d'**un mois** à partir de la date de retour de la copie.

## **9. FONDS FILMIQUES**

Les responsables des films participant au Festival **cèderont**, par signature de ce présent règlement, **la possession matérielle des copies sous-titrées en espagnol, sans que cela n'implique aucune cession des droits des films concernés**. Ces copies feront partie des archives du Festival et ne pourront être projetées publiquement sans l'autorisation préalable de leurs auteurs.

De la même manière les participants autorisent le Festival à mettre une copie de leur film à disposition de tout producteur / distributeur espagnol intéressé par son visionnage.

## **10. CINENÓMADA**

Cinenómada est un projet né de la nécessité de faire connaître au plus grand nombre possible de spectateurs hispanophones la production filmique du continent africain.

Cinenómada consiste en **l'organisation dans des espaces culturels à but non lucratif de cycles de cinéma africain**. Ces projections se font avec les copies sous-titrées en espagnol que le FCAT conserve dans ses archives.

Ces projections qui, comme mentionné plus haut, sont effectuées seulement avec l'autorisation préalable des ayants droit, sont rémunérées selon les tarifs suivants :

LONGS-METRAGES DE FICTION: 200 € / projection

DOCUMENTAIRES: 150 € / projection

COURTS-METRAGES: 100 € / projection

COURTS-METRAGES D'ANIMATION: de 30 a 70€ / projection

## **11. ACCORD ET SIGNATURE**

Dans le cas de divergences sur l'interprétation de ce règlement sera appliqué le texte légal en espagnol. La participation au Festival implique l'acceptation de ce présent règlement. En cas de conflit, la direction du Festival conservera sa souveraineté, et se référera aux articles du règlement de la FIAPF concernant les manifestations de cinéma international.

La sélection d'un film ou son envoi au Festival de Cinéma Africain de Cordoue - FCAT implique l'acceptation de tous les paragraphes de ces présentes Bases et Règlements.

PRÉNOM:

NOM:

FONCTION:

DATE: